



# Mot du maire

## Des nouvelles de votre municipalité

### Juillet 2019

## Capsule sur notre municipalité – Origine du nom Ivry-sur-le-Lac

Nous pensons que vous aimeriez en savoir davantage sur l'histoire d'Ivry-sur-le-Lac. Et bien, au cours du prochain Mot du maire, nous tenterons dans la mesure du possible de vous fournir quelques brins d'information intéressants.

**D'où vient le nom :** La municipalité a emprunté son nom au vicomte Raoul Ogier d'Ivry, originaire du Mans, en France. Celui-ci y a établi une résidence à Ivry-sur-le-Lac vers 1892, mais les premiers colons y habitaient déjà dès 1852. En premier lieu, M. le vicomte avait baptisé l'endroit Lac-Manitou, en raison du lac du même nom, mais les résidents ont décidé, en 1912, quand la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a été constituée civilement, d'éterniser le nom du vicomte dans l'appellation du village.

Par ailleurs, la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a été constituée en retranchant, du rang III de la Municipalité du canton Wolfe, cinq lots entourant le lac Manitou.

## Vive la visite! Mais est-ce que leur équipement devrait être mis à l'eau?



Un petit rappel. Si vous recevez des visiteurs cet été et que ceux-ci apportent des joujoux pour les mettre à l'eau dans nos lacs, que ce soient des kayaks, des tubes, des skis, des vestes de sauvetages ou de l'équipement de pêche, prière de vous assurer que ceux-ci sont libres de morceaux de plantes envahissantes. Pour ce faire, ceux-ci doivent soient être lavés au préalable loin du lac avec une machine à pression, ou que ceux-ci aient eu la chance de sécher au soleil pendant au moins 5 jours pour tuer toutes les spores des plantes envahissantes.



## Activités – participants recherchés

Jessica Krelick, agente de liaison du Conseil régional de l'environnement (CRE) des Laurentides en poste pour augmenter la sensibilisation de la protection des rives, est toujours à la recherche de personnes intéressées à participer aux activités suivantes :

- 1) **13 juillet – Atelier sur le revégétalisation des rives**  
9 h à 11 h – l'Hôtel de Ville, 601 chemin de la Gare

Atelier de 2 heures visant à montrer les techniques utilisées pour revégétaliser une bande riveraine ainsi que des recommandations sur les types, les espèces et les quantités de plantes à cultiver sur les rives.

- 2) **27 juillet – Formation sur les plantes aquatiques**  
9 h à 13 h – l'Hôtel de Ville, 601 chemin de la Gare

Formation de deux heures pour apprendre comment détecter les plantes exotiques envahissantes et les différencier des plantes indigènes avec lesquelles celles-ci peuvent être confondues.

### 3) Caractérisation des plantes aquatiques (28 juillet – Lac Fer-à-Cheval; 2 août – Lac-de-la-Grise; et, 10 et 11 août – Lac Manitou) *Détails à suivre quant aux heures et lieux de rencontre*

Sessions sur le terrain visant à créer un inventaire des plantes aquatiques présentes dans ces lacs.

## Bacs bruns – utilisation des sacs compostables

À Ivry-sur-le-Lac, les matières organiques provenant du bac brun sont traitées par l'entreprise Englobe spécialisée dans le traitement et la gestion des déchets organiques dans un de leurs trois centres de traitement de la biomasse (ou de compostage) à Lachute. Cette entreprise accepte les sacs compostables faits à base de cellulose végétale.

Pour votre information, certaines municipalités, dont Mont-Tremblant, n'acceptent pas les sacs compostables puisque leurs déchets organiques sont traités par une autre entreprise qui ne les accepte pas.

Donc pour conclure, en plus des sacs de papier, les sacs compostables fabriqués à base de cellulose végétale sont acceptés dans les bacs bruns à Ivry-sur-le-Lac. Cependant, les sacs biodégradables ou oxi biodégradables fabriqués à base de plastique ne le sont pas. Par contre, sachez que la meilleure façon de composter est de ne pas utiliser de sac et d'introduire directement les matières compostables dans le bac brun, toutefois cette façon de faire demande un nettoyage du bac brun quelques fois pendant l'année.

## Collecte mécanisée – comment placer les bacs à la rue

Saviez-vous qu'à Ivry-sur-le-Lac les matières résiduelles sont collectées par un camion robotisé, muni d'un bras et d'une pince robotisés. Donc, pour que vos bacs soient collectés, les bacs roulants doivent être disposés comme suit :

- Les roues et les poignées du bac doivent être orientées vers la maison (et non vers la route) pour permettre au bac de s'ouvrir quand il est basculé par le bras mécanique;
- À une distance maximale de 1,5 m (5 pieds) de la rue;
- À une distance de 60 cm (2 pieds) de tout obstacle (y compris d'un autre bac) pour permettre l'accès du bras à pinces;
- Ne rien mettre sur le couvercle l'empêchant de s'ouvrir facilement.



Pour ne pas obstruer la circulation, la visibilité, ou le déneigement en hiver, nous recommandons aussi que les bacs ne soient pas placés dans la rue.

## Le polystyrène démystifié – une raison de plus pour le recycler



Bien que recyclable, le polystyrène (plastique 6), communément appelé « styromousse », n'est pas accepté dans la collecte sélective des matières recyclables (bac vert) et se retrouve souvent à l'enfouissement. Cependant, ces matières peuvent être apportées à l'Écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts situé au 1710, rue Principale Est.

D'après la MRC des Laurentides, « une tonne de polystyrène occupe la place d'environ 30 tonnes de déchets compactés dans un site d'enfouissement et nécessite des centaines d'années pour se décomposer ». Durant, son projet pilote, de mars 2017 à septembre 2018, plus de 6,7 tonnes de polystyrène ont été détournées du site d'enfouissement, représentant ainsi le détournement de près de 200 tonnes de déchets.

En plus, il y a des entreprises québécoises qui se spécialisent maintenant dans le recyclage des styromousses.

Pour ces raisons, nous avons cru bon mieux expliquer ce que constitue les polystyrènes, styromousses ou le plastique no. 6.

D'après la MRC des Laurentides, il est primordial de séparer le polystyrène selon les quatre catégories suivantes :

1) contenants alimentaires rigides (plastique #6)

- Barquettes de champignons et petits fruits
- Assiettes
- Ustensiles
- Petits pots de yogourt souvent achetés en quantité de 4
- Verres et dômes transparents (emballages à dôme transparent et base noire, pâtisserie, prêt-à-manger)
- Verres et dômes transparents pour boisson
- Petits contenants de lait et de crème à café



2) Contenants alimentaires en styromousse (ceux-ci sont faciles à reconnaître).

- Verres à café
- Assiettes
- Barquettes alimentaires pour viandes, fruits et légumes
- Boîtes à œuf



3) Emballages de protection « petites billes » incluant ceux des :

- Appareils électroniques
- Appareils ménagers
- Protection hivernale (pour plantes, par exemple)
- Caissettes pour végétaux
- Couvercles de spa (enlever le recouvrement de vinyle)



4) Isolation (construction)

- Panneaux isolants roses, bleus et verts



Cependant, « il est très important de **bien nettoyer le polystyrène** avant de le déposer dans les contenants de récupération. Il faut rincer et retirer les étiquettes, les pellicules d'emballage, les tampons absorbants, enlever les clous, etc. »

## Sécurité nautique – Conseils reçus de la Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec nous a envoyé quelques conseils suivants que l'on vous transmet.

**Naviguez en restant sobre** – Bien qu'il ne soit pas interdit au Québec de consommer de l'alcool à bord d'une embarcation, même s'il s'agit d'un bateau à moteur, les plaisanciers sont invités à éviter toute consommation d'alcool puisque certains facteurs comme le soleil, le vent et les mouvements d'un bateau soumis aux effets des vagues peuvent intensifier les effets de l'alcool lorsqu'on est sur l'eau.

**Naviguez à une vitesse sécuritaire** – ceci est primordial pour éviter tout incident. Tenez compte des facteurs comme la capacité de voir devant vous dans des conditions de brouillard, de brume, de pluie et d'obscurité; le

vent, l'eau et les courants; la vitesse à laquelle vous changez de direction; le nombre et les types de bâtiments exploités près de votre embarcation; et, la présence de risques à la navigation, comme les rochers et les souches.

**Prenez conscience de votre environnement** – anticipez les manoeuvres imprudentes des autres plaisanciers et gardez une distance raisonnable avec les autres embarcations. Par ailleurs, soyez attentif aux signaux sonores des autres plaisanciers et manoeuvrez adéquatement et rapidement lorsqu'une situation problématique survient.

**Préparez vos sorties** – assurez-vous d'avoir, à bord de votre embarcation, l'équipement obligatoire et vérifiez en l'état avant votre départ; portez un gilet de sauvetage en bon état et de taille adéquate; ayez un moyen de télécommunication à bord (cellulaire, radio maritime VHF, etc.); prévoyez votre itinéraire et consultez la météo avant de partir; ayez avec vous une carte des plans d'eau; informez une personne de votre plan de route (itinéraire, détails sur l'embarcation et les personnes à bord, etc.); et, apportez le nécessaire pour prévenir la déshydratation, les coups de chaleur et l'hypothermie.

## Carte bathymétrique – Lac Manitou



En 2010, le Conseil régional de l'environnement (CRE) s'est associé à Richard Carignan (Station de biologie des Laurentides - Université de Montréal) pour la réalisation de cartes bathymétriques de lacs des Laurentides.

Les cartes bathymétriques sont des cartes topographiques qui indiquent la profondeur des lacs et des cours d'eau, ainsi que leur superficie et leur volume d'eau. Les relevés bathymétriques, qui servent à produire les cartes, sont effectués à l'aide d'un échosondeur électronique qui mesure la profondeur de l'eau et l'enregistre de façon continue. Par ailleurs, ces cartes nous renseignent aussi sur le bassin versant du lac, donnée essentielle pour comprendre leur état de santé.

La carte du Lac Manitou, se trouve à: <https://crelaurentides.org/dossiers/eau-lacs/atlasdeslacs?lac=12040>

## Autres sujets d'intérêt

Si vous avez des sujets que vous voulez que l'on traite dans un futur Mot du Maire, laissez-nous le savoir et il nous fera plaisir de préparer un article.

Pour tout commentaire, n'hésitez pas, l'équipe municipale est là pour vous!

Encore merci pour votre confiance et sachez que c'est un réel plaisir de vous représenter!



Le maire,

**Daniel Charette**

Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac

Tél. (819) 321-2332

[info@ivry-sur-le-lac.qc.ca](mailto:info@ivry-sur-le-lac.qc.ca)